AB-
REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2014-750 DU 24 DECEMBRE 2014

portant nominations au Ministère Chargé de la Microfinance, de l'Emploi et de l'Entreprenariat des Jeunes et des Femmes

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi organique n° 2010-05 du 3 septembre 2010 fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République en Conseil des Ministres ;

Vu la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012-338 du 02 octobre 2012 portant modalités d'application des articles 3 et 10 de la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;

Vu le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;

Sur proposition du Ministre Chargé de la Microfinance, de l'Emploi et de l'Entreprenariat des Jeunes et des Femmes ;

le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er novembre 2014,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère Chargé de la Microfinance, de l'Emploi et de l'Entreprenariat des Jeunes et des Femmes les personnes dont les noms suivent :

1. Conseiller Technique au Suivi des Projets (CTSP) : **Madame Raïssa HABIB ;**
2. Conseiller Technique Juridique (CTJ) : **Monsieur Fidel EL - Koudous OROU N'GOBI ;**
3. Conseiller Technique à l'Emploi des Femmes (CTEF) : **Madame ADANDE AHOSSA Thérèse**
4. Directeur des Ressources Humaines (DRH) : **Monsieur Nicaise Mèdéhouèho AHOTIN;**
5. Directeur de l'Informatique et du Pré-Archivage (DIP) : Monsieur **Wilfried D.J. GANDAHO ;**
6. Directeur de la Promotion des Initiatives d'Autonomisation à la Base (DPIAB) : **Monsieur Lucien O. TCHEDE ;**
7. Directeur de la Promotion de l'Emploi (DPE) : **Monsieur Méré OROU YOROU ;**
8. Directeur Départemental Borgou Alibori (DD/B-A) : **Monsieur Jean-Claude FICO;**
9. Directeur Départemental Zou/Collines (DD/Z-C) : **Monsieur Katchédé Bonaventure OGA ;**
10. Directeur Départemental Atacora/Donga : **Monsieur Hébert OFFIKI DAVID ;**
11. Directeur Départemental Mono-Couffo (DD/M/C) : **Monsieur Dimitri KAKPO**

Article 2 : Les intéressés devront prendre toutes les dispositions diligentes pour faire la déclaration de leur patrimoine dans les quinze (15) jours calendaires au plus tard à compter de la prise et de la fin de leurs fonctions conformément à la loi.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 24 decembre 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre Chargé de la Mocrofinance, de l'Emploi et de l'Entreprenariat des Jeunes et des Femmes,

Marie-Laurence SRANON SOSSOU

Le Ministre de l'Economie , des Finances et des Programmes de Dénationalisation,

Komi KOUTCHE

AMPLIATIONS : PR.. 6 ; AN.. 2 ; CC.. 2 ; HAAC..2 ; HCJ 02 ;; MEF 04 MEPPPD 04 ;.AUTRES MINISTERES 25 ;SGG..4 ; INSAE..4 ; DGB-MEF-DGDDI-DGID..5 ; BN-DAN-DDL..3 ; GCONB-DCCT..2 ;INTERSSES : 15 ; IGAA-IGF..2 ; UAC-FASEG-ENEAM..3 ; JORB..1